

AVIS PUBLIC AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT 498,1-2021

Aux contribuables de la susdite municipalité

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, Mme Nicole Richard, greffière adjointe de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance ordinaire tenue le 3 mai 2021, a adopté le règlement numéro 498.1-2021 portant le titre de :

RÈGLEMENT NUMÉRO 498.1-2021 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 498-2015 AFIN DE REVOIR LES DISPOSITIONS EN LIEN AVEC LES PIEUX ET PILOTIS ET PROCÉDER À UNE MISE À JOUR DU RÈGLEMENT EN VIGUEUR.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE $20^{\rm E}$ JOUR DU MOIS DE MAI DE L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN.

La greffière adjointe,

Nicole Richard